

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité :

Numéro de la liste 4925670233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-joint.
Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 954,20 €	
6542	0,00 €	
Total	1 954,20 €	

A

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2021

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents (26) :

- ARS William,
- DELMAS Olivier,
- GIBERT Marie-Line,
- GOMMERET Eddy,
- BELKADI Patricia,
- ISERN Norbert,
- TURLAIS Karine,
- AGATI Yoann,
- SOLACROUP Geneviève,
- PONS TERME Roseline,
- OLIVIER Marc,
- GACHON GARRIDO Anne,
- VIDAL Gautier,
- BRIGNARD Emilie,
- DUCOUDRAY Céline,
- MERCADIER Flavien,
- MARTINEZ Paul,

- CARNET Olivier,
- SAVARD Julien,
- CAMBON Jean-Pierre,
- PANTHENE Pascal,
- LIGIER Marion,
- DELAGNES Jean-Luc,
- VALETTE Sylvie,
- MOREAU Patrick,
- DELOBEL Anne-Marie,

Absents représentés (2) :

- MACIAS Anne : pouvoir à Marie-Line GIBERT,
- GRIPON Pascale : pouvoir à ARS William

Absent non représenté (1) :

- CHAZERAND-AZOULAY Ariane,

Secrétaire de séance : Geneviève SOLACROUP

DELIBERATION D2021-21 – ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public le 12 mars 2021,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour 2021, pour un montant de 1 954,20€, inscrit au chapitre 65, article 6541 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

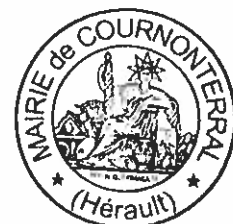
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

William ARS





**Convention de groupement de commandes publiques entre
Montpellier Méditerranée Métropole et
le CCAS de Montpellier, les Communes de Cournonterral,
Grabels, Lavérune, Montpellier, Pérols, Pignan, Saint-Brès et
Villeneuve-lès-Maguelone**

**Ayant pour coordonnateur
Montpellier Méditerranée Métropole**

**ACHAT DE CARBURANT ET ELECTRICITE POUR
VEHICULES**

Entre

Montpellier Méditerranée Métropole, représentée par M. Jean-François AUDRIN, Vice-Président,
agissant en vertu de la Décision N° du.....;

Et

Le CCAS de Montpellier, représenté par Monsieur Michel CALVO Président, agissant en
vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du..... ;

et

La Commune de Cournonterral, représentée par son Maire, Monsieur William ARS, agissant en
vertu de la délibération du Conseil municipal en date du.....;

et

La Commune de Grabels, représentée par son Maire, Monsieur René REVOL, agissant en vertu de la
délibération du Conseil municipal en date du.....;

et

La Commune de Laverune, représentée par son Maire, Monsieur Roger CAIZERGUES, agissant en
vertu de la délibération du Conseil municipal en date du..... ;

et

La Commune de Montpellier, représentée par son Maire-Adjoint, Monsieur Michel ASLANIAN,
agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du.....;

et

La Commune de Pérols, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO, agissant en vertu
de la délibération du Conseil municipal en date du.....;

et

La Commune de Pignan, représentée par son Maire, Madame Michelle CASSAR, agissant en vertu
de la délibération du Conseil municipal en date du.....;

et

La Commune de Saint-Brès, représentée par son Maire, Monsieur Laurent JAOU, agissant en vertu
de la délibération du Conseil municipal en date du.....;

et

La Commune de Villeneuve-lès-Maguelone, représentée par son Maire, Madame Véronique
NEGRET, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date
du.....;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans un objectif de coordination et de groupement des achats, afin d'aboutir à des économies d'échelle et de rationaliser les achats et la dépense publique, il a été décidé d'avoir recours à la mutualisation des procédures de passation des marchés par le biais de la présente convention constitutive d'un groupement de commandes.

Article 1 – Objet de la convention constitutive du groupement

La présente convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes, en vue de la passation d'un marché relatif à l'achat de carburant et électricité pour véhicules au terme d'une procédure commune de passation et d'attribution du marché public, lancée pour le compte des membres du groupement.

La présente convention organise la définition des modalités de fonctionnement du groupement de commandes ainsi constitué.

L'étendue du groupement issu de la présente convention est la suivante : le coordonnateur assurera la passation et l'attribution du marché mais également sa signature et notification pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur transmettra à chacun des membres une copie de l'ensemble des pièces du marché. Chaque membre devra ensuite s'assurer de sa bonne exécution.

Article 2 – Définition des besoins et engagement des membres

Sous réserve des dispositions de l'article 3.4 de la présente convention, une fois la procédure de passation lancée, chaque membre du groupement s'engage à exécuter avec le candidat retenu, à hauteur de ses besoins propres, le marché résultant du présent groupement.

Article 3 – Fonctionnement du groupement

Article 3.1 – Désignation et mission du coordonnateur du groupement

Montpellier Méditerranée Métropole est désignée par l'ensemble des membres du groupement en qualité de coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur sera chargé à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence et de désigner l'attributaire du marché.

Plus précisément, Montpellier Méditerranée Métropole, en tant que coordonnateur, est chargée des missions suivantes :

- Centralisation des délibérations des membres du groupement relatives à la constitution du groupement de commandes ;
- Choisir la procédure et le mode de la consultation conformément au droit des Marchés publics.
- Lors de la procédure de passation et d'attribution :
 - Préparer la procédure de passation et élaborer les documents de la consultation et les documents contractuels (élaboration de l'avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, acte d'engagement, cahiers des charges administratives et techniques, pièces financières, etc...) ;
 - Procéder aux formalités de publicité et de procédure (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et mise en ligne des documents de la consultation sur le profil acheteur, réception et analyse des candidatures et des offres, demande de compléments, négociations le cas échéant, envoi des lettres de « plaisir » et de « regret », élaboration du rapport de présentation, transmission à la Préfecture, demande des attestations fiscales et sociales au candidat retenu...) conformément aux besoins strictement définis par chacun des membres ;
 - Organiser, convoquer et gérer la Commission d'appel d'offres.

- Représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation des marchés.
- Après l'attribution du marché :
 - Signer les marchés, les notifier au nom de l'ensemble du groupement.
- Au stade de l'exécution du marché :
 - Gérer la mise en œuvre des clauses d'ajustement et de révision des prix,
 - Réaliser les avenants,
 - Contrôler selon la périodicité prévue par les textes la régularité de la situation sociale, fiscale et au regard du droit du travail des titulaires des marchés, par la réunion de l'ensemble des attestations requises,
 - Centraliser les reconductions ainsi que la résiliation le cas échéant,
- Au titre de l'information :
 - Centraliser les informations transmises par les membres du groupement sur les marchés (problèmes d'exécution, de litiges, de contentieux...);
 - Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution du marché pour leurs besoins propres (et notamment une copie du marché avec la preuve de sa notification).

Article 3.2 – Obligations des membres du groupement

Les obligations des membres du groupement sont les suivantes :

- En amont de la procédure de passation du marché, d'adopter par délibération (ou par décision) la présente convention et ses éventuelles modifications, de communiquer au coordonnateur tous les documents utiles et en particulier les délibérations (ou les décisions) de l'assemblée délibérante se rapportant à l'objet de la convention, et ceux permettant d'apprécier ses besoins propres en vue de la rédaction du dossier de consultation des entreprises ;
- S'engager à signaler au coordonnateur tout problème survenant dans l'exécution des marchés, et à lui communiquer toute information ou pièce relative aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution des marchés ;
- Exécuter matériellement le contrat (émission des bons de commande le cas échéant, réception, livraison, maintenance...);
- Exécuter financièrement le contrat en procédant au règlement des factures et autres dépenses à hauteur de leurs propres besoins ;
- Gérer tout litige ou contentieux avec le titulaire du marché pour leurs propres besoins ;

Article 3.3 – Commission d'appel d'offres du groupement

Sur le fondement de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres de la Montpellier Méditerranée Métropole est reconnue compétente pour procéder au classement des offres et au choix des titulaires des marchés.

Article 3.4 – Adhésion et retrait du groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes par la signature de la présente convention, en y étant dûment habilité par Délibération de son instance délibérante ou décision. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Sous réserve du respect des engagements pris et des commandes émises dans le cadre des marchés ou accords-cadres en cours, chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement avant la publication de l'Avis d'appel Public à la Concurrence (AAPC), sur un simple courrier signé par le représentant de ce membre. Montpellier Méditerranée Métropole, en tant que coordinateur du groupement, sera chargée d'en informer les autres membres du groupement.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché ou de l'accord-cadre, il ne prend effet qu'à la fin de la période d'exécution dudit contrat.

L'adhésion d'un nouveau membre au groupement de commandes est possible sous réserve d'une délibération / décision de chacun des membres initiaux et un acte (décision / délibération) du nouveau membre en ce sens. Toutefois, au regard de l'obligation de définir précisément la nature et l'étendue des besoins préalablement à la passation du marché ou de l'accord cadre, l'adhésion d'un nouveau membre ne peut être réalisée qu'à l'occasion de la passation d'un nouveau marché par le groupement, et non pour les marchés qui seraient éventuellement en cours de passation ou d'exécution.

Le retrait d'un ou plusieurs membres ne rend pas caduque la présente convention.

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

Article 3.5 – Dispositions financières

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les frais de publicité, de procédure et les autres frais occasionnés pour la gestion de la procédure incomberont au coordonnateur désigné, soit en l'espèce à la Montpellier Méditerranée Métropole.

Article 4 – Durée de la convention constitutive du groupement

La convention prend effet à compter de sa signature par tous les membres du groupement jusqu'à la date d'expiration du marché, périodes de reconduction comprises.

Article 5 – Modifications de la présente convention

Toute modification de la convention, y compris sa résiliation, sera réglée par avenant, approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des parties présentes à la convention. L'avenant ne prend effet qu'à compter de l'accord donné par l'ensemble des parties.

Article 6 – Litiges

Dans le cas d'une réclamation, d'un différend ou d'une controverse pouvant naître de la présente convention ou d'événements non prévus, chacune des parties accepte que tout litige soit réglé par voie amiable. Au cas où aucun accord ne pourrait être trouvé, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

<p>à Montpellier, le _____</p> <p>Pour Montpellier Méditerranée Métropole</p> <p>Le Vice-Président délégué</p> <p>Jean-François AUDRIN</p>	<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour le CCAS de Montpellier</p> <p>Le Vice-Président</p> <p>Michel CALVO</p>	<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour la Commune de Cournonterral</p> <p>Le Maire</p> <p>William ARS</p>
---	--	---

<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour la Commune de Grabels</p> <p>Le Maire</p> <p>René REVOL</p>	<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour la Commune de Lavrune</p> <p>Le Maire</p> <p>Roger CAIZERGUES</p>	<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour la Commune de Montpellier</p> <p>Le Maire-Adjoint</p> <p>Michel ASLANIAN</p>
--	--	---

<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour la Commune de Pérols</p> <p>Le Maire</p> <p>Jean-Pierre RICO</p>	<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour la Commune de Pignan</p> <p>Le Maire</p> <p>Michelle CASSAR</p>	<p>Fait à Montpellier, le _____</p> <p>Pour la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone</p> <p>Le Maire</p> <p>Laurent JAOUL</p>
---	--	--

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

 SLOW

ID : 034-213400880-20210409-D2021_23-DE

Fait à Montpellier,

le _____

Pour la Commune de
Villeneuve-lès-Maguelone

Le Maire

Véronique NEGRET

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2021

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents (26) :

- ARS William,
- DELMAS Olivier,
- GIBERT Marie-Line,
- GOMMERET Eddy,
- BELKADI Patricia,
- ISERN Norbert,
- TURLAIS Karine,
- AGATI Yoann,
- SOLACROUP Geneviève,
- PONS TERME Roseline,
- OLIVIER Marc,
- GACHON GARRIDO Anne,
- VIDAL Gautier,
- BRIGNARD Emilie,
- DUCOUDRAY Céline,
- MERCADIER Flavien,
- MARTINEZ Paul,

- CARNET Olivier,
- SAVARD Julien,
- CAMBON Jean-Pierre,
- PANTHENE Pascal,
- LIGIER Marion,
- DELAGNES Jean-Luc,
- VALETTE Sylvie,
- MOREAU Patrick,
- DELOBEL Anne-Marie,

Absents représentés (2) :

- MACIAS Anne : pouvoir à Marie-Line GIBERT,
- GRIPON Pascale : pouvoir à ARS William

Absent non représenté (1) :

- CHAZERAND-AZOULAY Ariane,

Secrétaire de séance : Geneviève SOLACROUP

DELIBERATION D2021-23 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE POUR LES ACHATS DE CARBURANT ET ELECTRICITE POUR VEHICULES

Dans un souci d'économies, il apparait pertinent de conclure un groupement de commandes entre notre Commune et Montpellier Méditerranée Métropole pour les achats de carburant et électricité pour véhicules, conformément à la convention annexée à la présente délibération.

Montpellier Méditerranée Métropole est désignée coordonnateur du groupement et à ce titre est notamment chargé de l'ensemble de la procédure de passation, y compris signature et notification du ou des marchés à intervenir.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution du marché pour ce qui le concerne.

La procédure de mise en concurrence implique le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande, pour une période initiale d'exécution d'un an reconductible tacitement 3 fois une année.

Concernant notre Commune, l'estimation du besoin s'élève à 9 000 € HT par an.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes, laquelle prévoit notamment que le coordonnateur sera chargé de la signature du marché à intervenir au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;
- d'autoriser le prélèvement des dépenses correspondantes sur le budget de fonctionnement correspondant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

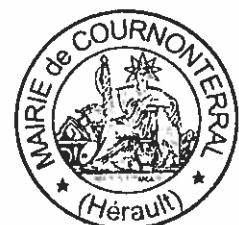
LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
William ARS



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COURNONTERRAL (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340088000018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SPL CASTRIES

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : COURNONTERRAL COMMUNE (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	33
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	40
D2 - Arrêté et signatures	41

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 034-213400880-20210409-D2021_20-DE

COURNONTERRAL - COURNONTERRAL COMMUNE - DM - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COURNONTERRAL COURNONTERRAL COMMUNE	DM 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6346
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	76
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
5 569 097,00	5 918 037,00	932,56	1060

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	808,01	935,00
2	Produit des impositions directes/population	548,64	596,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	876,83	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	366,55	305,00
5	Encours de dette/population	942,45	860,00
6	DGF/population	122,53	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****II****A1****FUNCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V	C		
O	T		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 517,00	47 517,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)		47 517,00	47 517,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	C		
O	T		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	47 517,00	47 517,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		47 517,00	47 517,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		95 034,00	95 034,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 057 200,00	0,00	0,00	0,00	1 057 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 920 000,00	0,00	0,00	0,00	2 920 000,00
014	Atténuations de produits	619 396,00	0,00	0,00	0,00	619 396,00
65	Autres charges de gestion courante	300 050,00	0,00	0,00	0,00	300 050,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 896 646,00	0,00	0,00	0,00	4 896 646,00
66	Charges financières	148 470,00	0,00	0,00	0,00	148 470,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	80 000,00		0,00	0,00	80 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 127 616,00	0,00	0,00	0,00	5 127 616,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 120 920,00		47 517,00	47 517,00	1 168 437,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	169 035,00		0,00	0,00	169 035,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 289 955,00		47 517,00	47 517,00	1 337 472,00
TOTAL		6 417 571,00	0,00	47 517,00	47 517,00	6 465 088,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 465 088,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	520 650,00	0,00	0,00	0,00	520 650,00
73	Impôts et taxes	4 097 395,00	0,00	30 640,00	30 640,00	4 128 035,00
74	Dotations et participations	835 780,00	0,00	16 877,00	16 877,00	852 657,00
75	Autres produits de gestion courante	56 999,80	0,00	0,00	0,00	56 999,80
Total des recettes de gestion courante		5 516 824,80	0,00	47 517,00	47 517,00	5 564 341,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 516 824,80	0,00	47 517,00	47 517,00	5 564 341,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 516 824,80	0,00	47 517,00	47 517,00	5 564 341,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

900 746,20

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 465 088,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 337 472,00
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	360 500,00	0,00	0,00	0,00	360 500,00
204	Subventions d'équipement versées	260 586,00	0,00	0,00	0,00	260 586,00
21	Immobilisations corporelles	1 657 544,00	0,00	47 517,00	47 517,00	1 705 061,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 278 630,00	0,00	47 517,00	47 517,00	2 326 147,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	483 300,00	0,00	0,00	0,00	483 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	483 300,00	0,00	0,00	0,00	483 300,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 761 930,00	0,00	47 517,00	47 517,00	2 809 447,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 625,00		0,00	0,00	3 625,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 625,00		0,00	0,00	3 625,00
	TOTAL	2 765 555,00	0,00	47 517,00	47 517,00	2 813 072,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

124 981,55

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 938 053,55

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	590 600,00	0,00	0,00	0,00	590 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	590 600,00	0,00	0,00	0,00	590 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 152 116,01	0,00	0,00	0,00	1 152 116,01
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
	Total des recettes financières	2 037 116,01	0,00	0,00	0,00	2 037 116,01
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 627 716,01	0,00	0,00	0,00	2 627 716,01
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 120 920,00		47 517,00	47 517,00	1 168 437,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	169 035,00		0,00	0,00	169 035,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 289 955,00		47 517,00	47 517,00	1 337 472,00
TOTAL		3 917 671,01	0,00	47 517,00	47 517,00	3 965 188,01

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 965 188,01
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 333 847,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		47 517,00	47 517,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	47 517,00	47 517,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

47 517,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	47 517,00	0,00	47 517,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		47 517,00	0,00	47 517,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

47 517,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	30 640,00		30 640,00
74	Dotations et participations	16 877,00		16 877,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	47 517,00	0,00	47 517,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**47 517,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		47 517,00	47 517,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	47 517,00	47 517,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**47 517,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 057 200,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	125 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	11 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	3 100,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	6 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	40 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	286 700,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	19 900,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	40 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 200,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	1 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	70 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	29 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 550,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	8 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	40 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	50 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	0,00	0,00
6237	Publications	9 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 900,00	0,00	0,00
6248	Divers	3 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 200,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 750,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	8 500,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 400,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 920 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	63 848,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	452,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 705,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 697,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	68,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 249 309,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 399,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	253 777,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	291 583,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	26 048,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	132 844,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	18 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	346 394,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	401 757,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 915,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 720,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	18 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 384,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 100,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	619 396,00	0,00	0,00
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU	97 115,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	522 281,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300 050,00	0,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	90 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 800,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 700,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 600,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	71 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	10 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat., personnes privée	107 450,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 896 646,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	148 470,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 530,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	80 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 127 616,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 120 920,00	47 517,00	47 517,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	169 035,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	169 035,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 289 955,00	47 517,00	47 517,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 289 955,00	47 517,00	47 517,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 417 571,00	47 517,00	47 517,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 517,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	15 922,65
Montant des ICNE de l'exercice N-1	17 451,72
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 530,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.


(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

COURNONTERRAL - COURNONTERRAL COMMUNE - DM -

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 034-213400880-20210409-D2021_20-DE

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire perma

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	520 650,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 500,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	16 000,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	100,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	261 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	239 550,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 097 395,00	30 640,00	30 640,00
73111	Impôts directs locaux	3 437 000,00	30 640,00	30 640,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	14 000,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	12 026,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 369,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	46 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	130 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	377 000,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	835 780,00	16 877,00	16 877,00
7411	Dotation forfaitaire	352 580,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	370 000,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	55 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 200,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	49 000,00	0,00	0,00
74741	Participat* Communes du GFP	5 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	0,00	16 877,00	16 877,00
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	56 999,80	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	47 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	9 999,80	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		5 516 824,80	47 517,00	47 517,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 516 824,80	47 517,00	47 517,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 516 824,80	47 517,00	47 517,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 517,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	360 500,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	352 800,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	7 700,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	260 586,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	200 000,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	60 586,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 657 544,00	47 517,00	47 517,00
2111	Terrains nus	691 411,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	150 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	417 765,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2145	Construct* sol autrui - Installat* géné.	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	31 200,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 300,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	43 100,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 500,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	60 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	90 700,00	47 517,00	47 517,00
2184	Mobilier	61 118,00	0,00	0,00
2185	Cheptel	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	99 450,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 278 630,00	47 517,00	47 517,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	483 300,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	297 592,00	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	183 408,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 300,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		483 300,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 761 930,00	47 517,00	47 517,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	3 625,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	3 625,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 625,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 625,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 765 555,00	47 517,00	47 517,00

RESTES A REALISER N-1 (11)

0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				47 517,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	590 600,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	0,00	0,00
1325 1	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	510 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	590 600,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 237 116,01	0,00	0,00
10222	FCTVA	85 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 152 116,01	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 037 116,01	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 627 716,01	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 120 920,00	47 517,00	47 517,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	169 035,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	4 626,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	5 723,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	6 059,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 694,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	507,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 859,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	648,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 324,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	36 219,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	215,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	91,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 750,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 643,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	739,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	8 640,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	6 168,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 928,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	10 821,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	14 337,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 871,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	8 582,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	31 591,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 289 955,00	47 517,00	47 517,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 289 955,00	47 517,00	47 517,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 917 671,01	47 517,00	47 517,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			47 517,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10010 (1)
LIBELLE : COMPLEXE SPORTIF FOOT

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00


RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 034-213400880-20210409-D2021_20-DE

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****III****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10021 (1)
LIBELLE : AGENCEMENT VIGNE DU PARC**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****III****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11021 (1)
LIBELLE : REFECTION TOITURE CHATEAU MALLET****Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****III
B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12021 (1)
LIBELLE : CREATION ESPACE FRANCE SERVICES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****III
B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13021 (1)
LIBELLE : CREATION SALLE PERISCOLAIRE G-BASTIDE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14021 (1)
LIBELLE : CREATION HALLE DES SPORTS**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15021 (1)
LIBELLE : CREATION GROUPE SCOLAIRE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20201 (1)
LIBELLE : CHAUFFAGE-CLIMATISATION DIVERS BATIMENTS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)									
IV									
A1									

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	741 586	552 518	22 000	220 582	25 200	216 900	0	10 100	0	1 020 561	0	2 809 447
- Equipements municipaux (2)		550 218	22 000	220 582	25 200	216 900	0	10 100	0	1 020 561	0	2 065 561
- Equip. non municipaux (cf204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	260 586
- Opérations financières	741 586											741 586
Dépenses d'ordre	0											3 625
Total dépenses de l'exercice	741 586	552 518	22 000	220 582	25 200	216 900	0	10 100	0	1 024 186	0	2 813 072
RAR N-1 et reports	124 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 982
Total cumulé dépenses d'investissement	866 568	552 518	22 000	220 582	25 200	216 900	0	10 100	0	1 024 186	0	2 938 054
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 374 588	60 000	0	20 000	0	0	0	0	0	510 600	0	3 965 188
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	3 374 588	60 000	0	20 000	0	0	0	0	0	510 600	0	3 965 188

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 202 338	1 714 699	311 379	1 349 145	76 760	475 147	84 070	5 144	0	246 406	0	6 465 088
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 202 338	1 714 699	311 379	1 349 145	76 760	475 147	84 070	5 144	0	246 406	0	6 465 088
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 749 323	65 595	0	55 274	1 500	500 650	0	0	0	192 000	0	5 564 342
RAR N-1 et reports	900 746	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900 746
Total cumulé recettes de fonctionnement	5 650 069	65 595	0	55 274	1 500	500 650	0	0	0	192 000	0	6 465 088

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissements publics ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

		IV - ANNEXES										IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	741 586	552 518	22 000	220 582	25 200	216 900	0	10 100	0	1 024 186	0	2 813 072
	Dépenses réelles	741 586	552 518	22 000	220 582	25 200	216 900	0	10 100	0	1 020 561	0	2 809 447
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	481 000	2 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	483 300
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	6 500	0	137 800	1 200	200 000	0	0	0	15 000	0	360 500
204	Subventions d'équipement versées	260 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	260 586
21	Immobilisations corporelles	0	543 718	22 000	82 782	24 000	16 900	0	10 100	0	1 005 561	0	1 705 061
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 625	0	3 625
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 625	0	3 625
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes investissement	3 374 588	60 000	0	20 000	0	0	0	0	0	510 600	0	3 965 188
	Recettes réelles	2 037 116	60 000	0	20 000	0	0	0	0	0	510 600	0	2 627 716
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 237 116	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 237 116
13	Subventions d'investissement	0	60 000	0	20 000	0	0	0	0	0	510 600	0	590 600

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	1 337 472	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 337 472
021	Virement de la sect* de fonctionnement	1 166 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 166 437
040	Opérat* ordre transfert entre sections	169 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 035
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 202 338	1 714 699	311 379	1 349 145	76 760	475 147	84 070	5 144	0	246 406	0	6 465 088
Dépenses réelles		864 866	1 714 699	311 379	1 349 145	76 760	475 147	84 070	5 144	0	246 406	0	5 127 616
011	Charges à caractère général	15 500	436 352	33 078	143 589	40 828	335 160	1 750	4 144	0	46 799	0	1 057 200
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 063 297	276 301	1 134 566	35 932	135 987	72 320	0	0	199 607	0	2 920 000
014	Atténuations de produits	619 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	619 396
022	Dépenses imprévues	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
65	Autres charges de gestion courante	1 500	213 550	0	71 000	0	4 000	10 000	0	0	0	0	300 050
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	148 470	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	148 470
67	Charges exceptionnelles	0	1 500	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	2 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 337 472	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 337 472
023	Virement à la section d'investissement	1 166 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 166 437
042	Opérat* ordre transfert entre sections	169 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 035
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	4 749 323	65 595	0	55 274	1 500	500 650	0	0	0	192 000	0	5 564 342
	Recettes réelles	4 749 323	65 595	0	55 274	1 500	500 650	0	0	0	192 000	0	5 564 342
013	Atténuations de charges	0	4 726	0	1 274	0	0	0	0	0	0	0	6 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	2 500	0	0	1 500	500 650	0	0	0	16 000	0	520 650
73	Impôts et taxes	3 950 666	1 369	0	0	0	0	0	0	0	176 000	0	4 128 035
74	Dotations et participations	798 657	0	0	54 000	0	0	0	0	0	0	0	852 657
75	Autres produits de gestion courante	0	57 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 481 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		481 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	297 592,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	183 408,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	481 000,00	1 394 619,46	124 981,55	2 000 601,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 174 955,00	47 517,00	VI 47 517,00
Ressources propres externes de l'année (a)		85 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	85 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 089 955,00	47 517,00	47 517,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	4 626,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	5 723,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	6 059,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 694,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	507,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 859,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	648,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 324,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	36 219,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	215,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	91,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 750,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 643,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	739,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	8 640,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	6 168,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 928,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	10 821,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	14 337,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 871,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	8 582,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	31 591,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 120 920,00	47 517,00	47 517,00

Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
---	---	-------------------------------	--------------------------	---------------

Total ressources propres disponibles	2 222 472,00	367 485,00	0,00	1 152 116,01	3 742 073,01
---	---------------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	2 000 601,01
Ressources propres disponibles	VIII	3 742 073,01
Solde	IX = VIII – IV (5)	1 741 472,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV
D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	-100,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPB	6 173 000,00	-0,05	44,83	91,75	2 767 355,90	91,65
TFPNB	65 500,00	-2,38	98,61	0,00	64 589,55	-2,38
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	6 238 500,00	0,00			2 831 945,45	0,00

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de suffrages exprimés : **28**

VOTES :

Pour : **22**

Contre : 0

Abstentions : **6**

Date de convocation : 02/04/2021

Présenté par Le Maire (1),
 A , le 09/04/2021
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Hôtel de ville, le 09/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).






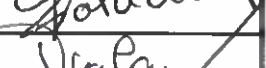




[Handwritten signature]

AGATI YOANN	
ARS WILLIAM	<i>[Signature]</i>
BELKADI PATRICIA	<i>[Signature]</i>
BRIGNARD EMILIE	<i>[Signature]</i>
CAMBON JEAN-PIERRE	<i>[Signature]</i>
CARNET OLIVIER	<i>[Signature]</i>
CHAZERAND AZOULAY ARIANE	ABSENTE
DELAGNES JEAN-LUC	<i>[Signature]</i>
DELMAS OLIVIER	<i>[Signature]</i>
DELOBEL ANNE-MARIE	<i>[Signature]</i>
DUCOUDRAY CELINE	<i>[Signature]</i>
GACHON GARRIDO ANNE	<i>[Signature]</i>
SYLVIE VALETTE	<i>[Signature]</i>
GIBERT MARIE-LINE	<i>[Signature]</i>
GOMMERET EDDY	<i>[Signature]</i>
GIRIPON PASCALE	Pouvoir : WILLIAM ARS <i>[Signature]</i>
ISERN NORBERT	<i>[Signature]</i>
LIGIER MARION	<i>[Signature]</i>
MACIAS ANNE	Pouvoir : MARIE-LINE GIBERT <i>[Signature]</i>
MARTINEZ PAUL	<i>[Signature]</i>
MERCADIER FLAVIEN	<i>[Signature]</i>

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

MOREAU PATRICK	
OLIVIER MARC	
PANTHENE PASCAL	
PONS TERME ROSELINE	
SAVARD JULIEN	
SOLACROUP GENEVIEVE	
TURLAIS KARINE	
VIDAL GAUTIER	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2021, et de la publication le 14/04/2021

A , le 14/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil Municipal.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2021

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents (26) :

- ARS William,
- DELMAS Olivier,
- GIBERT Marie-Line,
- GOMMERET Eddy,
- BELKADI Patricia,
- ISERN Norbert,
- TURLAIS Karine,
- AGATI Yoann,
- SOLACROUP Geneviève,
- PONS TERME Roseline,
- OLIVIER Marc,
- GACHON GARRIDO Anne,
- VIDAL Gautier,
- BRIGNARD Emilie,
- DUCOUDRAY Céline,
- MERCADIER Flavien,
- MARTINEZ Paul,

- CARNET Olivier,
- SAVARD Julien,
- CAMBON Jean-Pierre,
- PANTHENE Pascal,
- LIGIER Marion,
- DELAGNES Jean-Luc,
- VALETTE Sylvie,
- MOREAU Patrick,
- DELOBEL Anne-Marie,

Absents représentés (2) :

- MACIAS Anne : pouvoir à Marie-Line GIBERT,
- GRIPON Pascale : pouvoir à ARS William

Absent non représenté (1) :

- CHAZERAND-AZOULAY Ariane,

Secrétaire de séance : Geneviève SOLACROUP

DELIBERATION D2021-20 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état 1259 (produits prévisionnels et taux d'imposition) ayant été notifié, il convient d'apporter les modifications au BP 2021 pour intégrer les modifications correspondantes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Prévisionnel 2021, qui s'établit dans les conditions suivantes :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1/2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement		
		Virement à la section d'investissement	47 517 €	
		Sous-Total 023	47 517 €	0,00 €
73	73111	Impôts et taxes		
		Impôts directs locaux		30 640 €
		Sous-Total 73	0,00 €	30 640 €
74	74834	Dotations et participations		
		Compensation au titre des exonérations des Taxes foncières		16 877 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le 14/04/2021 SLOW

ID : 034-213400880-20210409-D2021_20-DE

		Sous-Total 74		
TOTAL de la section de Fonctionnement			47 517 €	47 517 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2183	Immobilisations corporelles Matériel de bureau & informatique	47 517 €	
Sous-Total 21			47 517 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement		47 517 €
Sous-Total 021				47 517 €
TOTAL de la section d'Investissement			47 517 €	47 517 €

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver cette décision Modificative n°1 au BP 2021.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
William ARS

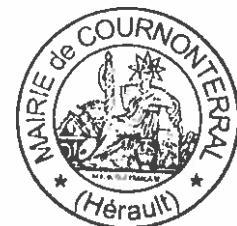


TABLEAU DES EMPLOIS - 09/04/2021

nomenclature des
emplois
territoriaux 2016

CADRES OU EMPLOIS		Catégorie	Emplois créés (budgétaires)	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
<i>administratif</i>					
TAT2	attaché principal	A	2	2	
TAT1	attaché	A	2	0	
TAR3	rédacteur principal de 1° classe	B	2	0	
TAR2	rédacteur principal de 2° classe	B	1	1	
TAR1	rédacteur	B	1	0	
TAJ4	adjoint administratif Ppal 1° classe	C	10	8	①
TAJ3	adjoint administratif Ppal 2° classe	C	10	2	②
TAJ1	adjoint administratif	C	2	0	
BAJ1	adjoint administratif CDD	C	1	1	
			31	14	
<i>technique</i>					
TTP1	ingénieur	A	1	0	
TTT1	technicien territorial	B	1	0	
TTM2	agent de maîtrise principal	C	1	1	
TTM1	agent de maîtrise	C	2	0	
TTH4	adjoint technique Ppal 1° classe	C	9	8	②
TTH3	adjoint technique Ppal 2° classe	C	15	8	

TNJ1	adjoint d'animation	C	8	3	②
BNJ1	adjoint d'animation CDD	C	10	10	délib accroissement temporaire d'activité
NNX2	CAE animation			11	
XNX1	vacataires études	délib. 15/04/1998	6	0	
XNX1	vacataires animation	délib. 04/02/2005	8	7	
			47	38	

sanitaire et social

TMD3	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 1° classe	C	5	3	
TMD2	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 2° classe	C	4	0	
			9	3	

police

TPG3	brigadier chef principal	C	3	3	
TPG1	gardien-Brigadier de police municipale	C	2	2	
			5	5	

autres

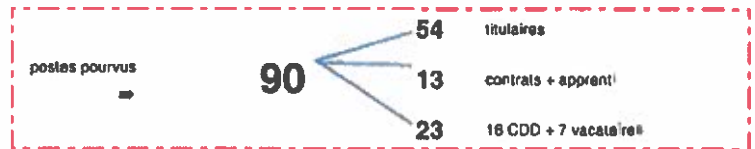
YYX1	apprenti	délib. 26/09/2020	2	2	
-------------	----------	-------------------	---	---	--

2 2

143	90	* postes pourvus
------------	-----------	------------------

- **13** 13 CAE + APPRENTIS

143 - **77** **66**
nombre de postes disponibles



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2021

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents (26) :

- ARS William,
- DELMAS Olivier,
- GIBERT Marie-Line,
- GOMMERET Eddy,
- BELKADI Patricia,
- ISERN Norbert,
- TURLAIS Karine,
- AGATI Yoann,
- SOLACROUP Geneviève,
- PONS TERME Roseline,
- OLIVIER Marc,
- GACHON GARRIDO Anne,
- VIDAL Gautier,
- BRIGNARD Emilie,
- DUCOUDRAY Céline,
- MERCADIER Flavien,
- MARTINEZ Paul,

- CARNET Olivier,
- SAVARD Julien,
- CAMBON Jean-Pierre,
- PANTHENE Pascal,
- LIGIER Marion,
- DELAGNES Jean-Luc,
- VALETTE Sylvie,
- MOREAU Patrick,
- DELOBEL Anne-Marie,

Absents représentés (2) :

- MACIAS Anne : pouvoir à Marie-Line GIBERT,
- GRIPON Pascale : pouvoir à ARS William

Absent non représenté (1) :

- CHAZERAND-AZOULAY Ariane,

Secrétaire de séance : Geneviève SOLACROUP

DELIBERATION D2021-22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il s'agit en l'espèce de créer les postes suivants en vue des avancements de grade programmés en 2021 :

- 1 adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet 20/35è ;
- 2 adjoints d'animation principaux 1^{ère} classe à temps complet.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et propose au Conseil d'approuver le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL :

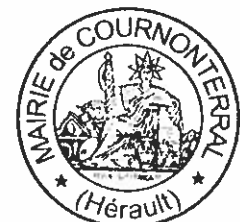
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
William ARS



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2021

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents (26) :

- ARS William,
- DELMAS Olivier,
- GIBERT Marie-Line,
- GOMMERET Eddy,
- BELKADI Patricia,
- ISERN Norbert,
- TURLAIS Karine,
- AGATI Yoann,
- SOLACROUP Geneviève,
- PONS TERME Roseline,
- OLIVIER Marc,
- GACHON GARRIDO Anne,
- VIDAL Gautier,
- BRIGNARD Emilie,
- DUCOUDRAY Céline,
- MERCADIER Flavien,
- MARTINEZ Paul,

- CARNET Olivier,
- SAVARD Julien,
- CAMBON Jean-Pierre,
- PANTHENE Pascal,
- LIGIER Marion,
- DELAGNES Jean-Luc,
- VALETTE Sylvie,
- MOREAU Patrick,
- DELOBEL Anne-Marie,

Absents représentés (2) :

- MACIAS Anne : pouvoir à Marie-Line GIBERT,
- GRIPON Pascale : pouvoir à ARS William

Absent non représenté (1) :

- CHAZERAND-AZOULAY Ariane,

Secrétaire de séance : Geneviève SOLACROUP

DELIBERATION D2021-19 – TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu la notification de l'état n°1259 du 18 mars 2021 (état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021) ;

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les taux d'imposition 2021 ci-dessous :

Taxes	Taux Communaux 2018	Taux Communaux 2019	Taux Communaux 2020	Taux Communaux 2021
Taxe d'habitation	21,37%	21,37%	21,37%	/
Foncier bâti	23,38%	23,38%	23,38%	44,83%
Foncier non bâti	98,61%	98,61%	98,61%	98,61%

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
William ARS

